

## RENSEIGNEMENTS

### Intervenants :

**Benoît Blottin**, Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay

**Stéphane Duroy**, Professeur de droit public, Université Paris-Saclay

**Bertrand Dacosta**, Conseiller d'État

**Hélène Hoepffner**, Professeure de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

**Jacques de La Porte des Vaux**, Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay

**Fabrice Melleray**, Professeur de droit public, Sciences Po Paris

**Charles Vautrot-Schwarz**, Professeur de droit public, Doyen de la Faculté Jean Monnet, Université Paris-Saclay

### Contact :

[christine.rey@universite-paris-saclay.fr](mailto:christine.rey@universite-paris-saclay.fr)

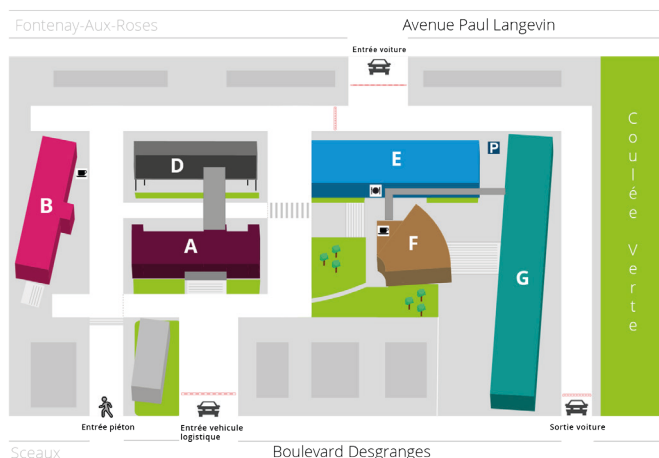
### Inscription gratuite et obligatoire :

<https://admin-sphinx.universite-paris-saclay.fr/v4/s/w8gpls>



### Adresse :

Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management) - Université Paris-Saclay, 54 boulevard Desgranges, 92330 Sceaux



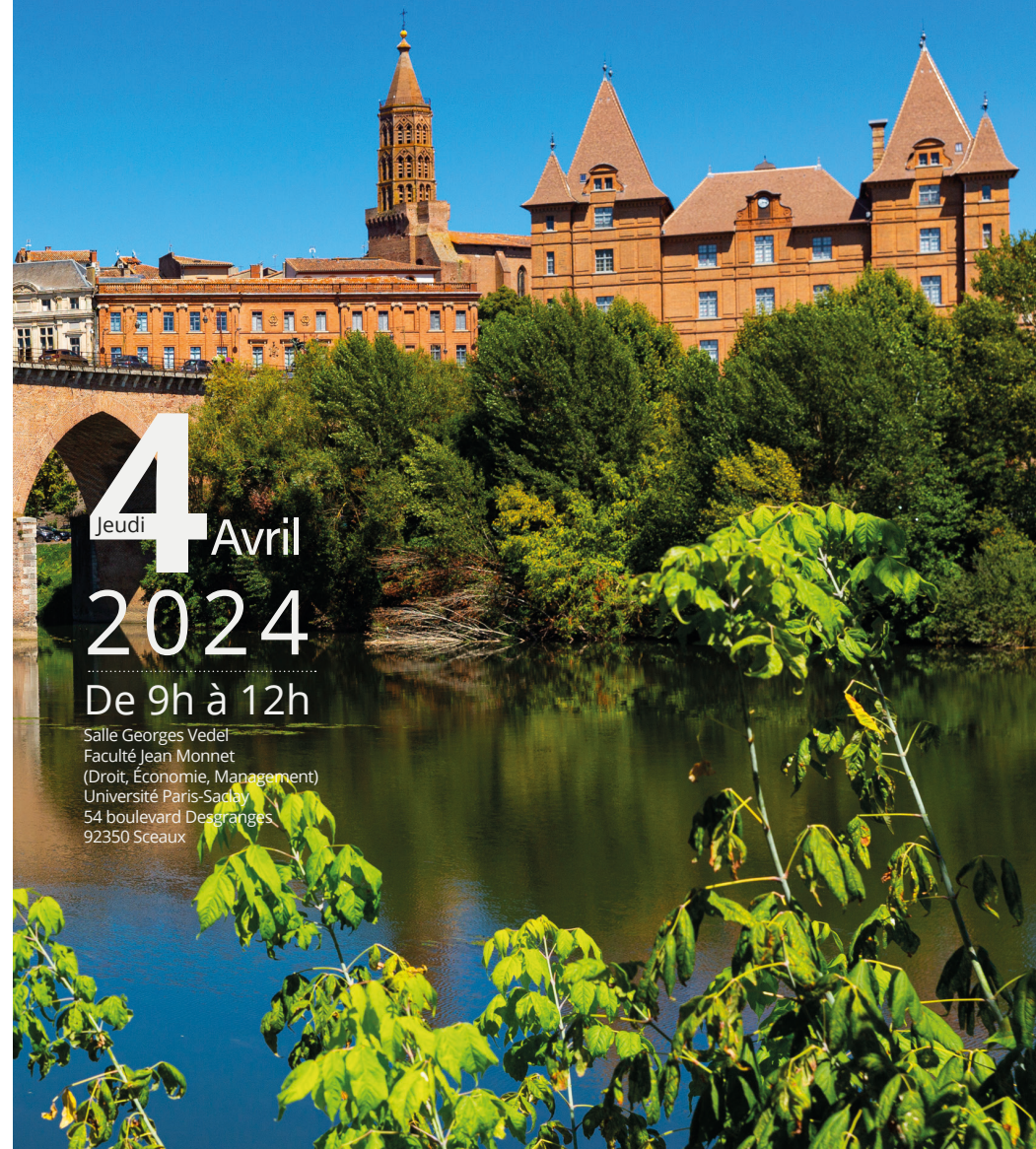
Conception : S.Karmous - Service de la Communication et Culture - Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management) - Université Paris-Saclay  
Photo : Istock(jackF), Montauban rivière Tarn - Février 2024

## DIX ANS D'APPLICATION DE LA JURISPRUDENCE

### DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE : UNE SIMPLIFICATION MANQUÉE ?

Colloque organisé par

Jacques de La Porte des Vaux, Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay



4  
Jeudi 4 Avril  
2024  
De 9h à 12h

Salle Georges Vedel  
Faculté Jean Monnet  
(Droit, Économie, Management)  
Université Paris-Saclay  
54 boulevard Desgranges  
92350 Sceaux

## DIX ANS D'APPLICATION DE LA JURISPRUDENCE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE : UNE SIMPLIFICATION MANQUÉE ?

### PRÉSENTATION

Par son arrêt d'Assemblée du 4 avril 2014, *Département de Tarn-et-Garonne*, le Conseil d'État a ouvert le recours direct contre les contrats administratifs aux tiers susceptibles d'être lésés, dans leurs intérêts, par leur passation ou par leurs clauses. Cette décision poursuit une finalité assumée de simplification du contentieux contractuel, notamment car elle entend unifier, autour du seul juge du contrat, l'ensemble des recours dirigés contre les contrats administratifs. Cette demi-journée est ainsi l'occasion d'apprécier si cet objectif de simplification peut, ou non, être considéré comme atteint après dix ans d'application de la jurisprudence *Département de Tarn-et-Garonne*.



Photo : Istock(jackF), Montauban pont et rivière Tarn (Département de Tarn-et-Garonne)

JEUDI 4 AVRIL 2024

Salle Georges Vedel Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management),  
Université Paris-Saclay

### 9h15 Accueil des participants

### 9h30 Introduction

**Benoît Blottin**, *Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay, co-directeur de l'Institut d'Études de Droit Public (IEDP)*

**Stéphane Duroy**, *Professeur de droit public, Université Paris-Saclay, directeur de l'IEDP*

**9h40** « Le point de vue du rapporteur public sur l'arrêt Tarn-et-Garonne dix ans après »,

**Bertrand Dacosta**, *Conseiller d'État*

**10h00** « Les recevabilités des recours Tarn-et-Garonne »,

**Jacques de La Porte des Vaux**, *Maître de conférences en droit public, Université Paris-Saclay (IEDP)*

**10h20** « Les moyens dans le cadre de la jurisprudence Tarn-et-Garonne »,

**Fabrice Melleray**, *Professeur de droit public, Sciences Po Paris*

### 10h40 Discussion

### 10h50 Pause

**11h10** « Les pouvoirs du juge de la validité du contrat »,

**Hélène Hoepffner**, *Professeure de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

**11h30** « Que reste-t-il de la théorie des actes détachables ? »,

**Charles Vautrot-Schwarz**, *Professeur de droit public, Université Paris-Saclay (IEDP), Doyen de la Faculté Jean Monnet de Sceaux*

### 11h50 Discussion